N°520 | 18 FÉVRIER 2022

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

SAM. DIM.

« ÇA NE SE PRODUIT QU'UNE FOIS DANS UNE VIE »
PAGE 5

INFOS DISTRICT
PAGE 2

ACTUALITÉS
PAGE 4

CSG & SR
PAGE 9

93 LE DISTRICT CLUB DES PARTENAIRES
SEINE SAINT DENIS LE DÉPARTEMENT
îledeFrance
Crédit Mutuel
DVS-SERPEV
FRANCE
LA LIGUE

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :

@district93foot

@district93football

@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 19 ET 20 FÉVRIER 2022

Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 19 et 20 février 2022 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.
En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.
Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

REPORT DES RENCONTRES EN CAS DE JOUEURS POSITIFS COVID

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs (3 joueuses / joueurs pour le Futsal) sur 7 jours glissants le jour du match (dans le cas où la période d'isolement couvrirait le jour du match) ;
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe (licenciés concernés par une rencontre officielle).

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8ème jour sans aucune contre-indication.

**Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) : Dans les protocoles de la F.F.F., il est stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer aux manifestations.*

***Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.*

ACTUALITÉS

« ÇA NE SE PRODUIT QU'UNE FOIS DANS UNE VIE »

En vue de la rencontre qui opposera l'équipe U18 (R1) du FC Bobigny 93 B.G. à celle de l'U.S.M. Saran (R1) ce dimanche 20 février à 14H30 aux abords du stade Jacques MAZZUCA (à Saran, 45), nous avons souhaité poser quelques questions à Siné DANIOKO, responsable de l'équipe U18, afin de connaitre son état d'esprit avant ces 8ème de finale de Coupe Gambardella.

Quel est votre état d'esprit avant le match de ce week-end ?

C'est la première fois de son histoire que le FC Bobigny 93 B.G. atteint un tel niveau en Coupe Gambardella, évidemment comme tous les membres du club je ressens un sentiment de fierté. Il faut aborder la rencontre sans pression, ne pas oublier que c'est une première pour le club. Nous allons quoi qu'il advienne tout faire pour vivre un moment de joie, un moment festif !

Quelle a été votre réaction suite à l'annonce du tirage au sort ? Dans quelles conditions étiez-vous ?

Comme depuis le premier tour Fédéral, nous avons suivi le tirage en direct. Il est vrai que nous avons ressenti de la déception lorsque nous avons appris que la rencontre aurait lieu une nouvelle fois à l'extérieur comme cela avait été le cas contre Dijon.

Dans l'idéal, nous aurions voulu jouer contre un club professionnel et à domicile pour pouvoir partager ce moment mémorable avec nos familles, nos proches. Néanmoins, nous avons très vite mis cette déception de côté car il fallait se concentrer sur la Coupe sans pour autant perdre de vue le championnat.

Nous sommes tout de même contents du tirage, l'U.S.M. Saran est une belle équipe. Pour les avoir déjà vus jouer, on sait que cela ne sera pas un match facile.

Considérez-vous que ce soit une chance de tomber sur une équipe comme l'U.S.M. Saran à ce stade de la compétition ?

À mon sens, il n'y a pas de bon ou de mauvais tirage. Sur le papier cela paraît être un bon tirage car les deux équipes évoluent en R1, alors forcément à ce stade de la compétition on peut considérer que c'est une chance pour eux comme pour nous. Il faut garder à l'esprit que les deux équipes veulent continuer à marquer l'histoire de leur club et que les affronter à domicile ne va pas être chose facile.

Quelle que soit l'issue de cette rencontre, nous n'avons pas à complexer.

Comment se préparer à un match d'une telle importance ?

Nous n'avons pas voulu perturber l'équilibre de nos joueurs, ils se sont entrainés trois fois par semaine comme à leur habitude. Le fait que le match ait lieu à Saran dans le Loiret (45), ne nous permet pas de partir le jour même de la rencontre, c'est la seule différence. Nous allons partir la veille et dormir sur place afin de mettre nos joueurs dans les meilleures conditions possibles.

ACTUALITÉS

Avez-vous fixé des objectifs à votre effectif ? Si oui, lesquels sont-ils ?

Nos objectifs restent inchangés, nous mettons un point d'honneur à ce que nos joueurs véhiculent une bonne image du club. Nous ne leur avons pas fixé d'objectifs de résultat, le plus important pour nous c'est qu'ils donnent tout sur le terrain au moment venu.

Ils sont acteurs de leur histoire, ils savent ce qu'ils doivent faire s'ils veulent continuer à l'écrire.

Si vous deviez adresser un dernier mot à vos joueurs.

Je leur souhaite de prendre du plaisir sur le terrain comme c'est le cas depuis le début de la saison, de profiter de chaque instant car ça ne se produit qu'une fois dans une vie.

ACTUALITÉS

MODULES DE FORMATION DU MOIS DE MARS :

Ci-après, les informations qui concernent les modules de formation du mois de mars pour lesquels il est encore possible de s'inscrire :

- Module U13, les 3 et 4 mars ;
- Module U17-U19, les 10 et 11 mars ;
- Module U15, les 21 et 22 mars ;
- Module U6-U7, le 25 mars ;
- Module découverte Futsal, les 31 mars et 1er avril.

Les liens pour vous inscrire se trouvent au sein du Catalogue de formation.

Pour rappel, le coût d'une formation est de :

- 80€ pour les modules suivants : U9 ; U11; U13 ; U15 ; U17-U19 (U18) ; Séniors ; Module initiation - Gardien de but et Module découverte - Futsal ;
- 40€ pour le module : U6-U7.

Le paiement doit désormais être adressé au District de la Seine-Saint-Denis directement, soit :

- Par chèque ;
- Par virement (merci de mentionner : votre nom, prénom, le CFF concerné ainsi que la date) ;
- Par le biais du débit compte club.

ACTUALITÉS

LE CONCOURS D'ENTRÉE AU PÔLE FRANCE FÉMININ 2022 EST LANCÉ !

Le concours d'entrée au Pôle France féminin 2022 est lancé !

173 joueuses ont été sélectionnées pour participer aux détections organisées les mardi 22 et mercredi 23 février prochains au Centre National du Football de Clairefontaine.

Le rendez-vous est pris pour nos jeunes Séquano-Dionysiennes :

- Date : 23 février 2022 ;
- Heure : 13H30 ;
- Lieu : CNF de Clairefontaine.

**Pour rappel : le concours s'adresse aux joueuses nées en 2009, licenciées dans l'un des huit Districts de la Ligue Paris-Ile-de-France.*

La promotion 2022 sera composée de dix-huit joueuses, qui intégreront le pôle pour une durée de deux ans, sous la direction de Philippe Bretaud et de son équipe.

Pour toute information supplémentaire (liste des joueuses convoquées, autorisation parentale, note d'information COVID-19, ...) vous pouvez vous référer à l'article ci-après : Pôle France Féminin : détections les 22 et 23 février (fff.fr)

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2022 EN VISIOCONFÉRENCE

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, JEAN CLAUDE NJEHOYA.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉ : M. GÉRARD VIVARGENT (CD).

***

Début de la réunion à 18h30

Seniors D1 Match 50577.1 St Denis Us 2/Fc Livry Gargan 2 du 6/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation du Fc Livry Gargan sur la participation de M. Kevin BASSOUMBA Lic. 2328121948 de St Denis Us susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
Après avoir demandé ses observations à St Denis Us,
Constatant que ce club a souhaité répondre en avouant leur manque de vigilance sur ce dossier et reconnaissant les faits,
Constatant que M. Kevin BASSOUMBA a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 31/1/22 pour récidive d'avertissements,
Constatant que la rencontre venant immédiatement après la suspension du joueur est celle en rubrique,
Considérant donc que M. Kevin BASSOUMBA de St Denis Us a évolué alors que suspendu,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité(-1 point, 0 but) à St Denis Us 2 pour en attribuer le gain au Fc Livry Gargan 2 (3 points,1 but),
Inflige un match ferme de suspension à M. Kévin BASSOUMBA Lic. 2328121948 de St Denis pour avoir joué alors que suspendu à compter du 21/2/22,
Débite St Denis Us des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

Seniors D1 Match 50522.2 Red Star Fc 3/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 13/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier, Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant que la rencontre était préalablement prévue sur le terrain en pelouse de l'Ile des Vannes,
Constatant que le Red Star a demandé à son adversaire de jouer sur le terrain synthétique,
Constatant que l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93 n'avait pas les équipements adaptés pour jouer sur une telle surface, bien que le règlement stipule d'avoir les chaussures adaptées à tout terrain s'il existe un terrain de repli le jour du match,
Après lecture du rapport de l'Arbitre central, Après lecture du rapport de l'Arbitre assistant 1,
Après lecture du rapport de l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93,
Considérant que le terrain en pelouse était impraticable, pas de buts, pas de traçage, rubalise tout autour du terrain, l'aire de jeux étant en travaux,
Considérant que le terrain synthétique proposé par le club receveur n'est pas homologué pour recevoir une rencontre de D1 Seniors étant classéT7,
Considérant dès lors que le Red Star Fc ne pouvait ignorer que la rencontre en rubrique ne se jouerait pas sur la pelouse et n'a pas proposé un terrain de repli homologué à son adversaire

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité au Red Star Fc 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2 (3 points, 0 but),
Invite le Red Star Fc à proposer un terrain de repli homologué concernant son équipe en rubrique tant que les travaux sur l'aire de jeu en pelouse ne seront pas terminés et homologués par la Commission des Terrains.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

Seniors D2 A Match 50583.2 Cosmos Fc/Cs Villetaneuse du 13/2/22

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire, P
rend connaissance de la demande d'évocation du Cosmos Fc sur la participation de M. Abdoulaye DIATTA Lic. 9603202289 du Cs Villetaneuse susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
Demande ses éventuelles observations au Cs Villetaneuse,
Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

***

Seniors D3 B Match 50846.1Pierrefitte Fc/Fc Coubronnais du 6/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation du Fc Coubronnais sur la participation de M. Ousman DIABY Lic. 2543467271 de Pierrefitte Fc susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre en rubrique, pour la dire recevable en la forme,
Considérant l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93,
Demande ses éventuelles observations à Pierrefitte Fc,
une décision sera prise lors de la prochaine réunion,
Reprise du dossier,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à Pierrefitte Fc,
Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que ce n'est pas le joueur incriminé qui a écopé d'un carton rouge mais un autre joueur qui purge actuellement sa peine, précisant que l'arbitre a commis une erreur lors de la rédaction de la FMI,
Constatant que le rapport de l'Observateur lors de la rencontre SeniorsD4 B Csm Ile St Denis/Pierrefitte Fc 2 du 16/1/22 confirme bien l'expulsion de M. Ousman DIABY pour propos injurieux envers l'Arbitre,
Constatant que le Capitaine de Pierrefitte Fc a signé la FMI après match et qu'il avait donc connaissance de l'exclusion de son joueur,
Constatant que Pierrefitte Fc avait la possibilité d'interjeter un appel s'il se sentait lésé par rapport à une erreur de joueur expulsé sur la FMI, ce qui n'a pas été le cas,
Considérant tous ces paramètres et l'absence de vigilance de Pierrefitte Fc qui n'empêche pas M. Ousman DIABY d'être en état de suspension,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité(-1 point, 0 but) à Pierrefitte Fc pour en attribuer le gain au Fc Coubronnais (3 points, 4 buts),
Inflige un match ferme de suspension à M. Ousman DIABY Lic. 2543467271 de Pierrefitte Fc pour avoir joué alors que suspendu à compter du 21/2/22,
Débite Pierrefitte Fc Us des frais de dossier.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

Super Vétérans Poule C Match 53092.1 Villemomble Sports/Tremblay Fc 2 du 6/2/22

La Commission,
Prend connaissance du dossier transmis par la Commission de Discipline,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Après lecture du rapport du Secrétaire Général du Club de Tremblay Fc sur la contestation du score du match,

Considérant que tous les autres faits mentionnés notamment disciplinaires ne sont pas du ressort de la commission,
Constatant donc selon Tremblay Fc que « …à titre liminaire nous souhaitons contester le score qui n'est pas du tout celui du match… »
Constatant que le score que Tremblay Fc aurait aimé voir affiché n'est pas mentionné dans le rapport,
Considérant que le Capitaine de Tremblay Fc a signé la FMI après match et qu'aucune observation n'y apparait,
Considérant que la feuille de match est le procès-verbal de la rencontre,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Confirme le score affiché sur la FMI.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

U11 F Poule B Match 55440.2 Rc St Denis/Blanc Mesnil Sf du 12/2/22

La Commission,
Hors la présence de M. NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la réclamation du Rc St Denis sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Blanc Mesnil Sf susceptible de ne pas être licenciée pour la saison en cours pour la dire recevable en la forme,
Après vérification des licences des joueuses de Blanc Mesnil Sf inscrites sur la feuille de match en rubrique,
Décide de convoquer lors de sa prochaine réunion en visioconférence M. Julien GOUT Directeur Technique de Blanc Mesnil Sf.

***

FORFAITS

1er Forfait

Seniors Féminines D1 Atlético Bagnolet 2/**Tremblay Fc** du 12/2/22
U9 Futsal Aulnay Futsal/**Les Artistes Futsal 2** du 13/2/22

2è Forfait :

U18 F Critérium Rc St Denis/**Ass Noiséenne** du 12/2/22

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

TOURNOI

Féminin Villepinte Tournoi Futsal U11 F du 20/2/22 : **Homologué** sous réserves de la valeur des Coupes ainsi que sur les litiges statués par le District en dernier ressort.

***

FEUILLES DE MATCHESNON PARVENUES

1ère demande :

U18 F **Stade de l'Est**/Ja Drancy du 12/2/22
U15 F Poule B **As La Courneuve**/Ja Drancy du 12/2/22
U14 D1 **Stade de l'Est**/Ja Drancy2 du 12/2/22
U14 D4 B **Neuilly Plaisance Fc 2**/Pierrefitte Fc 2 du 12/2/22
U13 F Poule A **Pierrefitte Fc**/Ab St Denis du 12/2/22
U13 F Poule B **Stade de l'Es**t/Villemomble Sports du 12/2/22
U13 F Poule C **As Bondy**/Epp Gervaisienne du 12/2/22
U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/Rc St Denis du 12/2/22
U11 Critérium **Usm Gagny**/Sevran Fc (équipes 1-2-3-4) du 12/2/22
U11 F Poule B **As La Courneuve**/Ja Drancy du 12/2/22
U18 Futsal **Sport Ethique Livry**/Office Municipal Aubervilliers du 12/2/22
U15 Futsal Poule B **Nouveau Souffle Fc**/Fsc Karma du 13/2/22
U13 Futsal Poule A **Les Artistes**/Etoile Fc Bobigny du 13/2/22
U13 Futsal Poule B **As Jeunesse Aulnay**/Blanc Mesnil Sf du 12/2/22
U9 Futsal Poule A **Futsal Neuilly**/Karma Fsc du 13/2/22

2è demande

U16 D4 B ***As La Courneuve 2***/Romainville Fc 2 du 6/2/22
U15 F Poule A ***Csl Aulnay***/Montreuil Fc du 5/2/22
U13 Critérium ***Cs Villetaneuse***/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 5/2/22
U13 Critérium ***Csm Ile St Denis***/Fa Le Raincy (équipes 3-4) du 5/2/22
U13 Critérium ***Ass Noiséenne***/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2) du 5/2/22
U13 Critérium ***Villemomble Sports***/Sfc Neuilly (équipe 1) du 5/2/22
U13 F Poule B ***Sevran Fc***/Montreuil Fc du 5/2/22
U13 F Poule B ***Uf Clichois***/Montfermeil Fc du 5/2/22
U13 F Poule C ***Sfc Neuilly***/Csl Aulnay du 5/2/22
U13 F Poule C ***Ol Noisy le Sec Banlieue 93***/Epp Gervaisienne du 5/2/22
U11 Critérium ***Ol Pantin***/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4)du 5/2/22
U11 Critérium ***Fc Les Lilas***/Ca Romainville (équipe 4) du 5/2/22
U11 Critérium ***Es Stains***/Karma Fsc (équipe 1) du 5/2/22
U11 Critérium ***Fa Le Raincy***/Montfermeil Fc (équipes 1-2) du 5/2/22
U11 Critérium ***Uf Clichois***/Vaujours Fc (équipe 1) du 5/2/22
U11 Critérium ***Neuilly Plaisance Sports***/Af Epinay (équipes 2-3-4) du 5/2/22
U11 F Critérium Poule A ***Uf Clichois***/As Bondy du 5/2/22
U18 Futsal ***Almaty Bobigny Futsal***/Sport Ethique Livry du 5/2/22
U15 Futsal Poule B ***Karma Bobigny Fsc***/Blanc Mesnil Sf du 6/2/22
U13 Futsal Poule B ***Office Municipal Aubervilliers***/Afc Ile St Denis du 5/2/22
U13 Futsal Poule B ***Blanc Mesnil Sf***/Dinamik Bondy Futsaldu 6/2/22
U11 Futsal Poule A ***Noisy le Grand Futsal***/Atlético Bagnolet du 5/2/22
U11 Futsal Poule B ***Office Municipal Aubervilliers F***/Office Municipal Aubervilliers du 6/2/22
U9 Futsal Poule A ***Futsal Neuilly***/Sport Ethique Livry du 6/2/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

3è et dernière demande

U18 F ***Stade de l'Est***/Romainville Fc du 29/1/22
U13 Critérium ***Neuilly Plaisance Fc***/Atlético Bagnolet (équipes 1-2-3-4) du 29/1/22
U13 Critérium ***Esd Montreuil***/Ja Drancy (équipes1-2-4) du 29/1/22
U13 Critérium ***Csl Aulnay***/Bourget Fc (équipes 1-2-3)du 29/1/22
U13 Critérium ***Blanc Mesnil Sf***/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3) du 29/1/22
U13 Critérium ***Etoile Fc Bobigny***/As Jeunesse Aubervilliers (équipe 2) du 29/1/22
U13 F Poule B ***Stade de l'Est***/Sevran Fc du 29/1/22
U13 F Poule C ***Csl Aulnay***/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 29/1/22
U11 Critérium ***Ja Drancy***/Blanc Mesnil Sf (équipe 4) du 29/1/22
U11 Critérium ***Ol Noisy le Sec Banlieue 93***/Af Epinay (équipes 1-2-3-4) du 29/1/22
U11 Critérium ***As Bondy***/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 29/1/22
U11 Critérium ***Fa Le Raincy***/Sevran Fc (équipes 1-2-3-4) du 29/1/22
U11 F Poule A ***Stade de l'Est***/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 29/1/22
U11 F Poule B ***Blanc Mesnil Sf***/Sc Dugny du 29/1/22
Seniors Futsal ***Fc Les Lilas***/Drancy Futsal du 29/1/22
U15 Futsal Poule A ***Aulnay Futsal***/Drancy Futsal du 30/1/22
U13 Futsal Poule A ***Pierrefitte Fc F***/Etoile Fc Bobigny F du 30/1/22
U13 Futsal Poule B ***Office Municipal Aubervilliers F***/Office Municipal Aubervilliers du 30/1/22
U11 Futsal Poule B ***Les Artistes Futsal F***/Office Municipal Aubervilliers F du 29/1/22
U9 Futsal Poule A ***Noisy le Grand Futsal***/Futsal Neuilly du 29/1/22
U9 Futsal Poule A ***Blanc Mesnil Sf***/Csc du 30/1/22

Matches perdus par pénalité
Seniors F D1 **Sevran Fc**/Tremblay Fc du 22/1/22
U18 F **Ass Noiséenne**/Ja Drancy du 22/1/22
U13 Critérium **Uf Clichois**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3) du 22/1/22
U13 Critérium **Fa Le Raincy**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 22/1/22
U13 Critérium **Fc Les Lilas**/Bourget Fc (équipe 3) du 22/1/22
U13 Critérium **Usm Gagny**/Villemomble Sports (équipes 1-2-3) du 22/1/22
U11 Critérium **Bourget Fc**/Stade de l'Est (équipe2) du 22/1/22
U11 Critérium **Ja Drancy**/Flamboyants de Villepinte (équipes5-6) du 22/1/22
U11 Critérium **As Bondy**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 22/1/22
U11 Critérium **Usm Gagny**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 22/1/22
U11 F Poule A **Uf Clichois**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 22/1/22
Seniors F Futsal **Drancy Futsal**/Atlético Bagnolet du 22/1/22

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES
. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)
: amende fixée à l'annexe2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un
e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors D2 B **Ass Noiséenne**/Uf Clichois 2 du 6/2/22 : Problème de connexion : Télécharger le match la veille si pas de connexion sur le stade ou partage de connexion sur place en 4G ou 5G
Seniors D1 Féminines Sevran Fc/**As Bondy** du 5/2/22 : Pas d'explications
Cdm **Romainville Fc/Csl Aulnay** du 6/2/22 : Romainville : horaire dépassé, possibilité de modifier l'horaire sur la tablette) ; Aulnay : Pas d'explications
U18 D2 A Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2/**Pierrefitte Fc** du 6/2/22 : Pas d'explications
U16 D1 **Bourget Fc/Espérance Aulnaysienne 2** du 6/2/22 : Bourget : motif insuffisamment détaillé; Espérance : Pas d'explications
U16 D2 A So Rosny/**Ol Noisy le Sec Banlieue 93** du 6/2/22 : Pas d'explications
U16 D4 B As La Courneuve 2/**Romainville Fc 2** du 6/2/22 : Pas d'explications
U14 D4 A **Fc Livry Gargan 2**/Cs Villetaneuse 2 du 5/2/22 : Problème de connexion : Télécharger le match la veille si pas de connexion sur le stade ou partage de connexion sur place en 4G ou 5G
Super Vétérans Poule D **Aspp Villepinte**/As Arena du 6/2/22 : Pas d'explications

Amende - 100 euros

Seniors D1 Féminines **Sevran Fc**/As Bondy du 5/2/22 :Code de l'éducateur non sélectionné
U14 D2 A **So Rosny**/Villepinte Fc du 5/2/22 : Pas d'explications
Super Vétérans Poule D Aspp Villepinte/**As Arena** du 6/2/22 : Pas d'explications
55 ans Critérium Esd Montreuil/**Paris Fc** du 6/2/22 : Pas d'explications

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boite officielle du club.

***

Fin de la réunion à 19h20

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :	Mme. Marina SAUVAGE
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :	M. Eric TEURNIER
COMPTABILITÉ :	Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :	M. Marc MATHIEU
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :	M. Jérémy MAYTRAUD
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :	M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE